



LE MINISTRE

Cotonou, le 27 JUL 2026

N° 010/MBFP/DC/SGM/DGT/DRPDS/SRI/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre délégué chargé du Budget et de la Fonction Publique rappelle que conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **samedi 1^{er} août 2026, Jour de la Fête Nationale**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à tous les travailleurs, une bonne fête de l'indépendance.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,

Victorin V. HONVOH

Vu
Bon à diffuser

Rodrigue S. CHAOU